

Loi de financement de la sécurité sociale 2019

Article LFSS	Articles codifiés	Contenu de la mesure	Texte d'application attendu	Commentaire / Lien Ma Santé 2022
TRANSFORMER LE SYSTÈME DE SOINS				
Article 37	L.162-23-15 Code de la sécurité sociale	Dispositif de paiement à la qualité des établissements sur la base d'indicateurs qualité / sécurité des soins. Pénalité financière en cas de non-respect par un établissement du seuil de qualité.	Décret en Conseil d'Etat fixant les modalités de détermination et de mise en œuvre de la dotation complémentaire et de la pénalité financière. Détermination des seuils minimaux	Mesure prévue dans le projet Ma santé 2022 S'inscrit dans la volonté de mettre la qualité au cœur du système de santé. Volonté de renforcer la participation du patient dans la prise en charge.
Article 38	L.162-22-6-2 du code de la sécurité sociale	Financement au parcours de soins pour certaines pathologies chroniques, par dérogation à la T2A	Arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale précisant les pathologies concernées	Mesure prévue dans le projet Ma santé 2022 : réforme du mode de financement des activités de soins. Ce mode de financement a vocation à assurer la fonction de coordination des soins nécessaires à une prise en charge de qualité de ce type de patients. <i>Quelles sont les activités prises en charge au titre de ce forfait ?</i>

Article LFSS	Articles codifiés	Contenu de la mesure	Texte d'application attendu	Commentaire / Lien Ma Santé 2022
Article 39	L.162-31-1 du code de la sécurité sociale	Amplification de la portée du dispositif d'innovation du système de santé mis en œuvre par l'article 51 de la LFSS 2018		Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de promouvoir l'exercice mixte hôpital-ville mis en avant dans le plan Ma santé 2022 notamment par l'assouplissement des conditions de l'exercice libéral des PH dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisantes
Article 40	L.6122-5 du code de la santé publique L.162-30-3 du code de la sécurité sociale	Renforcement des modalités d'évaluation des établissements : prise en compte du respect des référentiels arrêtés par l'Etat dans l'évaluation interne des établissements. En cas de non-respect possibilité d'enjoindre les établissements d'élaborer un programme d'amélioration de la pertinence des soins		S'inscrit dans la poursuite de l'amélioration de la qualité et la pertinence des soins.
Article 41	L.6145-16-1 du Code de la sécurité sociale	Mécanisme de sécurisation de la sortie des emprunts structurés des établissements publics de santé	Arrêté des ministres de de la santé, de l'économie et du budget	Réaction à la série d'« emprunts toxiques » contractés par les établissements

Article LFSS	Articles codifiés	Contenu de la mesure	Texte d'application attendu	Commentaire / Lien Ma Santé 2022
Article 42	L.162-5 du code de la sécurité sociale L.162-14-1 du code de la sécurité sociale L.162-16-1 du code de la sécurité sociale	Soutien financier des organismes d'assurance maladie visant à inciter au développement de l'exercice coordonné et au recrutement de personnels salariés ayant vocation à assister les médecins dans leur pratique quotidienne.	Négociations conventionnelles sous l'égide du directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, dans un délai d'un mois à compter de la publication de la loi, en vue de déterminer les mesures visant à accompagner le déploiement sur l'ensemble du territoire des communautés professionnelles territoriales de santé.	Mesure prévue dans le projet Ma santé 2022 Cette mesure fait référence au déploiement des assistants médicaux annoncé par Ma santé 2022. Il s'agit par ailleurs, de soutenir les professionnels qui s'inscrivent dans un exercice coordonné ou une CPTS.
Article 43		Expérimentation du forfait de réorientation d'un patient par un service ou une unité d'accueil ou de traitement des urgences. La réorientation peut donner lieu à une facturation par l'établissement d'une prestation d'hospitalisation	Décret en Conseil d'État précisant les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation : désignation des établissements, conditions	Mesure prévue dans le projet Ma santé 2022
Article 44	L.162-22-17 du code de la sécurité sociale	Remboursement à l'assurance maladie des sommes induit facturées par les établissements ne disposant pas d'autorisation	Décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités de récupération	Introduction par amendement parlementaire Qualité/Pertinence des soins

Article LFSS	Articles codifiés	Contenu de la mesure	Texte d'application attendu	Commentaire / Lien Ma Santé 2022
Article 46	Abrogation de l'article 24 de la loi de 68 Article 116-2 loi de 86 Article 116-2 loi du 9 janvier 1986	Réforme du financement du CNG et de l'ESHESP : suppression de la contribution des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux		
Article 47	L.642-4-2 du code de la sécurité sociale	Simplification de l'exercice libéral à titre accessoire pour les médecins remplaçants		
Article 48	L4041-2 du code de la santé publique	Extension de l'objet des SIS aux pratiques avancées		Déploiement du dispositif de la pratique avancée infirmière
Article 49	L.161-38 du code de la sécurité sociale L.162-2-3 du code de la sécurité sociale	Numérique : Logiciel d'aide à la prescription Transmission des données	Plusieurs décrets en Conseil d'Etat sont attendus à ce sujet	S'inscrit dans le virage numérique en santé, un des volets de la réforme du système de santé (Mesure prévue dans le projet Ma santé 2022)
Article 50	L.323-3 du code de la sécurité sociale	Temps partiel thérapeutique	Décret en Conseil d'Etat fixant les modalités de calcul de l'indemnité journalière versée en cas de travail à temps partiel pour motif thérapeutique ainsi que sa durée de versement.	
Article 51		Mesures de déploiement du reste à charge 0		Une des mesures phares annoncée dans le projet Ma Santé 2022

Article LFSS	Articles codifiés	Contenu de la mesure	Texte d'application attendu	Commentaire / Lien Ma Santé 2022
AMELIORER LA COUVERTURE DES BESOINS DE SANTE				
Article 52		Fusion ACS – CMU		
Article 53	Article 20-11 de l'ordonnance du 20 décembre 1996	Exonération du ticket modérateur sur les soins de ville pour les personnes modestes à Mayotte		
Article 54	Chapitre 10 Dispositions applicables à la prise en charge des assurés en cas de risque sanitaire grave et exceptionnel	Gestion et financement des dispositifs de prise en charge des risques et conséquences d'une situation sanitaire exceptionnelle par l'assurance maladie		
Article 55	L169-2 du code de la sécurité sociale	Assouplissement des conditions d'accès au bénéfice de la pension d'invalidité pour les victimes d'un acte terroriste		
Article 56	L.162-1-11 du code de la sécurité sociale L.2132-2 du code de la santé publique	Calendrier et prise en charge des examens obligatoires pour les enfants de moins de 18 ans	Arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale chargé de fixer contenu des certificats de santé, et notamment la liste des maladies ou déficiences qui doivent y être mentionnées.	

Article LFSS	Articles codifiés	Contenu de la mesure	Texte d'application attendu	Commentaire / Lien Ma Santé 2022
Article 57	L.221-1-4 du code de la sécurité sociale L137-27 du code de la sécurité sociale	Création au sein de la Caisse nationale de l'assurance maladie d'un fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives.	Arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale fixant pour chaque année, la liste des bénéficiaires des financements attribués par le fonds ainsi que les montants et la destination des sommes qui leur sont versées.	
Article 58		Rapport du Parlement au Gouvernement relatif aux dépenses de prévention des addictions		
Article 59	L.5125-1-1 A du code de la santé publique	Généralisation de l'expérimentation portant sur la vaccination par les pharmaciens	Arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis de la Haute Autorité de santé fixant la liste des vaccinations concernées	
Article 60		Prise en charge par le Fonds d'intervention régional à titre expérimental de la vaccination contre le papillomavirus	Décret en Conseil d'Etat précisant les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation	
Article 61		Prise en charge par le Fonds d'intervention régional à titre expérimental des frais occasionnés par le développement de la vaccination obligatoire contre la grippe des professionnels de santé et du personnel des établissements de santé	Décret en Conseil d'Etat précisant les modalités de mise en œuvre de ces expérimentations	

Article LFSS	Articles codifiés	Contenu de la mesure	Texte d'application attendu	Commentaire / Lien Ma Santé 2022
Article 62	L.2135-1 CSP L.2112-8 CSP L.174-17 CSS	Prise en charge du parcours de bilan et intervention précoce pour l'autisme et les troubles du neurodéveloppement	Décret en Conseil d'Etat fixant les conditions d'application de la prise en charge	
Article 63		Expérimentation d'un conventionnement entre autorités de tarification de structures médico-sociales pour organiser une délégation de la compétence tarifaire au profit de l'une d'entre elles		
Article 65		Renforcement de l'accès précoce à certains produits de santé innovants et prise en charge par l'assurance maladie		
Article 66		Limitation du remboursement pour les patients qui refuseraient les médicaments génériques sans justification médicale.	Arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, pris après avis de l'ANSM, précise les situations médicales dans lesquelles cette exclusion peut être justifiée, notamment sur l'ordonnance, ainsi que, le cas échéant, les modalités de présentation de cette justification par le prescripteur	
Article 67	L.1151-1 du code de la sécurité sociale	Encadrement des médicaments		